

Rapport réunions décentralisées

Chacune des réunions fut précédée d'une explication quant au but de celles-ci et d'une présentation des différents groupements et de leurs membres.

20 janvier 2010 à Monceau

Présents

- **pour le CA** : Lopez L., Scherpereel B.
- **pour le CJH** : Remy A.
- **pour le CP** : Sonveaux R., Notelaers C., Turisi J.
- **Le Procureur** : Vandeput J.-C.
- **pour le groupement des parlementaires** : Appels F., Vacavant P., Lorent G.

Clubs : R PDL Charleroi (0151), JS Luttre (0981), Olympic MSM (1724).

Clubs excusés : Essor Charleroi (0863), Spirou basket jeunes (0887)

R PDL Charleroi :

- Facturation de décembre datée du 31/12 au lieu du 24/12 ; envoyée le 19/01 et reçue le 20/01 mais la date de paiement reste inchangée. Quid ?
Lucien Lopez explique que le problème est dû à l'absence d'Etienne Croon qui est en absence pour cause de maladie.
- Quid d'une assurance pour les bénévoles ?
Cela a été demandé depuis un certain au CA (car il est l'interlocuteur direct avec Ethias).
- Réduction des coûts pour les clubs : que fait-on pour réduire ceux-ci ?
 - Nouveauté : contrat avec Mobistar qui permet de passer les coups de téléphones vers tous les membres de la fédération (ayant souscrits) pour la somme de 6€
 - Les clubs doivent faire attention à tous les niveaux afin d'éviter des amendes inutiles (vérifications des feuilles de match, modifications de calendrier excessives, etc.)

Olympic MSM :

- Remise des matches les jours de neige.

JS Luttre:

- Possibilité de mettre la photo sur la licence en équipe de jeunes? Cela afin d'éviter les tricheries.
Cela nécessite des moyens énormes dont ne disposent pas l'AWBB (Pour info : environ 45.000 membres à ce jour...)
- PC 53 : problème de l'âge : 23ans. Il considère que c'est trop et qu'il faudrait arrêter aux juniors.
Le groupement des parlementaires explique que des propositions de modifications statutaires concernant cet article existent (notamment afin de limiter l'accès à une seule équipe).

21 janvier 2010 à Mons

Présents

- **pour le CA** : Lopez L., Scherpereel B.
- **pour le CJH** : Buffé J., Fourmeaux C., Pottiez A.
- **pour le CP** : Delepelaere J., Faraone S., Notelaers C.
- **pour le groupement des parlementaires** : Appels F., Appels R., Lecrivain J., Raquez J.-M., Penay E.
- **Pour la CFA** : Poffé S.

Clubs : BBC Brainois (1752), JSE Enghien (2647), BCO Saint-Ghislain (2293), BC Mons (1845)

BBC Brainois :

- Tient à signaler que le basket est particulièrement florissant dans le Hainaut.
- Le PC1 pour les arbitres niveaux 1 a (enfin !) été payé.
- Le calendrier provincial définitif arrive trop tardivement. Il serait bon d'en disposer pour le 30 juin (organisation des occupations de salle, etc.).
Le CP explique qu'une modification statutaire sera proposée afin de donner un calendrier précis. Toutefois, fixer des dates précises sera certainement contraignant et difficile à appliquer.
- Signale le retard dans la distribution des cartes de membres. De plus, serait-il possible d'avoir la photo du membre sur celles-ci ?
La même explication qu'à la première réunion est donnée (voir ci-dessus).
- Au niveau des calendriers régionaux : il apparaît qu'il y a de gros problèmes !
Le site de Liège semble plus à jour que celui de l'AWBB.
Il est rappelé que le seul site officiel est celui de l'AWBB. Donc, les informations dont il faut tenir compte se trouve sur celui-ci est uniquement celui-là !
Le convocateur provincial évoque également les difficultés rencontrées avec ces calendriers et du coup, la difficulté pour lui de convoquer les arbitres.
- Les remarques et avis émises par les comités dans leur PV devraient être mis en évidence sur le site de la province afin que les clubs ne lisant pas les PV aient l'information.
L'idée est lancée de faire éventuellement une rubrique spécifique.
- Liste des joueurs ayant payé leur amende après suspension : explication de la rubrique dans laquelle elle se trouve. Néanmoins, dans le ROI, il est prévu qu'un mail soit envoyé au club. Il semble que cela ne soit pas fait.
- La neutralisation de la licence collective pour les équipes montantes : il n'est pas normal et même honteux de la subsidier en prenant une partie du fonds des jeunes.
- Explication du nouveau tracé des terrains pour la saison 2012-2013. Une première lettre a été envoyée aux clubs afin de leur demander les dimensions actuelles de leur terrain. Il faudra y aller progressivement.

BC Mons :

- Quid de la déclaration d'accident pour un joueur qui s'entraîne dans un autre club ?
Il faut se procurer une carte blanche afin que ce joueur soit couvert (voir page formulaires sur le site AWBB)

- **Le CP en profite pour rappeler aux clubs l'obligation de fournir un certificat de reprise auprès d'Ethias assurance quand le joueur reprend la compétition après une blessure !**
- Comment commander les feuilles de match pour les moins de 12 ans ?
Au secrétariat provincial.

BCO Saint-Ghislain :

- Problème de responsabilité civile des secrétaires de club. Il est possible de s'assurer pour les responsables de clubs.
- Combien de match peut jouer un joueur sur un weekend ? Du vendredi soir au dimanche soir, un joueur peut disputer 3 marches.
- Explication du contrat Mobistar

JSE Enghien :

- Les frais de mutation sont dérangeants. On observe qu'il n'y a pas de tels frais dans d'autres sports.
Explication de l'obligation d'appliquer de tels frais pour être en accord avec le décret de la communauté française.
- Le Club d'Enghien est demandeur de la mixité en pupilles.

26 janvier 2010 à Kain

Présents

- **pour le CA** : Lopez L., Scherpereel B.
- **pour le CJH**: Buffe J., Fourmeaux C., Pottiez A.
- **pour le CP** : Notelaers C., Faraone S.,
- **pour le groupement des parlementaires** : Appels F., Appels R., Lecrivain J., Penay E.

Clubs: ASTE Kain (1759), BGBC Celles (2428), Tremplin Mouscron (1846), TEF Kain (0958), Royale Dottignies (0572), BCJS Estaimpuis (2636), REBC Templeuve (0496)

Club excusé : BC Fraternité (0176)

Aste Kain:

- Demande d'explications concernant les nouveaux tracés des terrains qui seront d'application pour la saison 2012-2013.
- Aborde les multiples problèmes rencontrés avec le site de l'AWBB (classements, résultats, etc.)
Il est rappelé que le site de l'AWBB est le seul site officiel.
- Problème de discipline au niveau des joueurs et des supporters. Souligne l'importance des sanctions.
A ce sujet, le groupement des parlementaires informe quant aux propositions de modifications statutaires au niveau des normes de sanctions.
- Une éducatrice qui a une expérience de joueuse peut-elle encore avoir une équivalence pour le diplôme coach ?
Cela n'est plus possible depuis que l'AWBB a repris l'ensemble du cycle de formation des entraîneurs (avant géré par l'ADEPS).

BCJS Estaimpuis:

- La première facture de la saison tombe en septembre. Cela est très tôt. Ne serait-il pas possible d'envisager de l'envoyer plus tard car pas encore beaucoup de trésorerie dans les clubs.
- Assurance pour les responsables de clubs.
Une telle assurance n'existe pas encore via l'AWBB mais est disponible dans les bureaux d'assurances. A noter que l'AWBB envisage de négocier une telle assurance avec Ethias.
- Cours de coach : serait-il possible d'en avoir dans la région ?
Des sessions sont normalement prévues dans la région.
- Cours d'arbitres niveau I : il est regrettable que ces jeunes n'aient pas été plus encadrés.

REBC Templeuve :

- Explique les avantages selon lui de reprendre le 3 C 3 en pré-poussins (terrain plus petit, fair-play, etc).
Le CP s'engage à rétablir un tel championnat s'il y a des équipes en suffisance.

- Quid du questionnaire des clubs ? Résultats ? Utilité ?
- Mixité en pupille : volonté de la rétablir

TEF Kain :

- Veut créer une équipe spéciale qui évoluerait dans la même série qu'une équipe inscrite par le club pour la saison régulière. Possible ?
Le club doit en faire la demande lors de l'inscription de ses équipes sur le formulaire ad hoc.

Royale Dottignies :

- Une mutation administrative est-elle possible sans l'accord des clubs ?
En théorie non mais les cas peuvent toujours être présentés au secrétariat général qui pourra évaluer la situation.

Tremplin Mouscron:

- Joueur n'ayant pas payé sa cotisation et qui s'en va l'année suivante ?
Une procédure est prévue. Il faudra fournir les preuves de demandes de paiements et de sommation auprès du joueur incriminé.
- Les cours d'arbitres de niveau I peuvent-ils être décentralisés ?
Oui, s'il y a assez de participants, il faut introduire une demande.